

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 15 février 2023

02 - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations : DUHAYER-GARBOT Yvette à SEGUIER Virginie, SANCHEZ Valérie à BLANQUEFORT Jean,

Absente excusée : REBUFFAT-BOUCHERY Dominique,

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : SEGUIER Virginie.

Objet : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault : Avenant à la convention de suivi et d'assistance au Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération en date du 8 décembre 2021 par laquelle

- Il validait l'adhésion au contrat proposé par GRAS SAVOYE/GENERALI pour couvrir les risques statutaires
- Ainsi que la convention de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault.

Cette convention prévoyait une cotisation de 0.12 % de la masse salariale soumise au contrat risque statutaire.

Lors de son Conseil d'Administration du 25 octobre 2022 le CDG 34 s'est prononcé en faveur d'une cotisation de 0.12 % toujours mais assise sur la masse salariale globale renseignée sur le bordereau URSSAF.

Cette mesure fait l'objet du présent avenant soumis au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** l'avenant à la convention de suivi et d'assistance au contrat d'assurance des risques statutaires tel que présenté par M. le Maire ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE,

